



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

Conseil d'Administration « FOIRE DE BERE »

Délibération n° 09/2024



Objet : Dotation initiale de la Ville de Châteaubriant

EXPOSÉ

Dans le cadre de sa création et notamment pour garantir le bon fonctionnement de ses premières activités, l'EPIC « Foire de Béré » nécessite un apport de trésorerie initial. Cet apport de 280 000 €, sous forme d'avance de trésorerie, est indispensable pour financer les dépenses liées à l'organisation de la Foire de Béré 2025, notamment les frais courants et les premières charges d'exploitation (100 000 €), et les engagements contractuels (dont la convention de successeur : 180 000 €).

Conformément à l'article L.2221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2024, la Ville de Châteaubriant s'est engagée à verser, au titre de l'année 2025, une dotation initiale à concurrence de 280.000 euros laquelle est complétée par la mise à disposition, à titre gratuit, des biens objet de la convention approuvée par délibération de ce jour.

DECISION

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide :

- 1) de prendre acte de la dotation initiale de 280.000 € octroyée par la Ville,
- 2) d'autoriser le Président du Conseil d'Administration à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2024

Reçu en préfecture
de Nantes le

31 DEC. 2024

Le Président,

Jean-Luc MARSOLLIER